

deuxième, épilation avec inflammation légère; au troisième inflammation plus prononcée, rubéfaction, vésication et chute de l'épiderme montrant une érosion superficielle à suintement séreux; au quatrième degré, c'est la mortification des téguments avec élimination d'eschare, production d'ulcération torpide et cicatrice indélébile. Le mode d'apparition de ces différents degrés est indiqué par la loi suivante: "plus la quantité de rayons absorbés est forte, plus la réaction est forte". Plus est courte la période de latence, plus est rapide l'ascension, plus est forte la réaction. Par exemple pour l'épilation simple, les phénomènes apparaissent après trois semaines de latence et la réaction est très négligeable. Au contraire, lorsque le derme est détruit la période de latence n'excède pas une semaine et la réaction est très forte.

Au point de vue histologique, la question est moins claire. Lorsque les réactions sont très prononcées, on a observé des altérations de l'épiderme, des nerfs et des vaisseaux. Les divers éléments cellulaires sont inégalement sensibles: il y a électivité pour certains de ces éléments.

M. Béchère, de l'Hôpital Saint-Antoine, énonçait les lois suivantes au sujet de l'électivité des différents éléments: "Au point de vue thérapeutique, il faut compter au nombre des cellules les plus sensibles à leur action, les cellules épidermiques saines ou malades, les cellules blanches du sang et des organes hématopoiétiques, surtout à l'état morbide, les cellules géantes des lésions tuberculeuses, enfin la plupart des cellules néoplasiques" (conférence à la Société de l'Internat, 22 juin 1907).

"Les cellules néoplasiques se montrent, sauf exceptions assez rares, plus sensibles à l'action des rayons de Rontgen que les cellules saines avoisinantes; leur sensibilité varie d'ailleurs dans des limites très étendues.

"La dose mortelle pour les cellules néoplasiques est le plus souvent inférieure à la dose tolérable pour les cellules saines et n'est